



## Contrat de mariage sous le regime de la separation de bien

Par **kiko**, le **22/02/2008** à **21:10**

Bonjour

avec mon epouse nous avons fait un contrat de mariage sous le regime de la separation de bien (il y a 3 ans)car je souhaitais créer mon entreprise.

finalement je suis salarié et expatrié, ma femme a mis un terme à sa carrière pour me suivre de part le monde et n'a pas de revenu. Pour ma part j'ai acquis 2 biens immobiliers en mon nom.

je souhaiterais la protéger et partager les biens et revenus acquis pendant notre mariage. que puis je faire ? autre précision nous avons 2 enfants.

merci par avance

Par **paulinem**, le **24/02/2008** à **18:25**

Bonjour,

Etant marié depuis 2ans, vous pouvez changer de régime matrimonial.

Si vous souhaitez davantage partager vos biens avec votre épouse, vous pouvez opter pour le régime légal (la communauté réduite aux acquêts) ou le régime de la communauté universelle.

Cette modification doit être faite devant le notaire.

Si vos enfants sont mineurs, cette modification devra recevoir l'assentiment du juge.